

le PSG s'engage à "résilier" l'abonnement des ...

Le PSG s'est engagé à résilier "immédiatement l'abonnement de toute personne qui ferait l'objet d'une interdiction de stade par la Préfecture de police", lors de la réunion jeudi du comité de suivi de la convention Ville de Paris-PSG, a annoncé la mairie de Paris dans un communiqué.

Le club "s'est engagé à refuser tout abonnement pendant plusieurs années à ces mêmes personnes dont l'abonnement aura ainsi été résilié", ajoute le communiqué signé par le maire Bertrand Delanoë.

"L'accès à la tribune de Boulogne ne pourra se faire que sur la base d'un contrôle d'identité", ajoute le communiqué diffusé à l'issue de la réunion à huis clos de tous les groupes politiques siégeant au conseil de Paris et du président du PSG, Alain Cayzac.

Le PSG s'est également engagé à ce que les abonnements soient "vendus par le club et non par l'intermédiaire des associations de supporters" et à ce que la carte d'abonnement fasse figurer "la photo de son détenteur et mentionne clairement son identité".

S&S >> lemonde

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le vendredi 1 décembre 2006

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/6937-psg-engage-a-quotresilierquot-l039abonnement.html>